

Carrière de Trélon

Procédure d'inscription



Le Comité Régional des hauts de France vient de lancer un site Internet dédié aux inscriptions à la carrière du Château Gaillard de Trélon.

L'adresse de ce site est : www.ffessm-treton.fr

Chaque club peut s'inscrire aux plongées. Pour cela, il doit être enregistré sur le site Internet.

Voici la procédure détaillée des inscriptions en ligne.

Etape 1 : Enregistrer le club

Pour créer une plongée, votre club doit être reconnu et enregistré par le Comité Hauts-de-France.

Etape 2 : Choix de la date de plongée

Les dates disponibles sont fixées par le Comité.
Vous pouvez également demander une date spécifique.

✓ Disponible ✗ Indisponible

Etape 3 : Validation du Comité

Une fois votre date validée, vous recevez un email et vous pouvez inscrire et désinscrire vos plongeurs jusqu'à 3 jours avant la plongée.

Cela se fait dans votre « compte club ».

Attention selon le nombre de places, vos plongeurs peuvent être en liste d'attente.

✓ Validée ✗ Refusée

Etape 4 : Plongée et envoi de la facture

Adresse : Carrière de Trélon – 59132 Trélon
Téléphone : 06 71 88 07 92
Adresse email : contact@ffessm-hdf.fr